

---

## Conseil Général de Valbirse

### Procès-verbal du 19 octobre 2020

---

Présidence	:	Mercerat Jean-Paul
Membres	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Berberat Cédric, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Jeanbourquin Naomi, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Ochsenein Maxime, Salerno Patricia, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Margaux
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Chapatte Stéphane
2ème Vice-Président	:	Morand Steve
Scrutateur	:	Weibel Denis
Excusés	:	Gerber Valentine, Gugel Murielle, Salzmann Daniel, Villos Franco, Germiquet Fabien
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

## 1. Appel

### 01.0303 Sessions

#### Bureau du Conseil général

Mercerat Jean-Paul, Président; Chapatte Stéphane, 1er Vice-Président; Morand Steve, 2ème Vice-Président; Weibel Denis scrutateur. Germiquet Fabien, scrutateur, est excusé.

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Rothenbühler André, Vice-Maire; Braun Monnerat Joëlle, Graber Nadine, Minder Yann et Rothenbühler André, conseillers communaux. Blaesi Stève, conseiller communal, est excusé.

#### Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, ouvre la séance. Il salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit que nos institutions politiques puissent fonctionner malgré la situation sanitaire et les mesures de protection édictées. A cet effet, il demande aux personnes présentes de se conformer au plan de protection envoyé par l'administration.

Le Président annonce les absences excusées de Mmes Gerber Valentine, Gugel Murielle et MM. Villos Franco, Salzmann Daniel, Germiquet Fabien pour le Conseil général, de M. Blaesi Stève pour le Conseil communal.

Le Président constate que cette séance a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du 7 octobre 2020 et par convocations personnelles.

Conformément au plan de protection, le Président procède oralement à l'appel. En plus des personnes excusées, le Président constate l'absence de Mme Doriot Géraldine et de M. Berberat Cédric. Au total, sept personnes sont absentes. Le Président constate qu'avec 23

membres, le quorum est atteint. Il constate que cette séance est légalement constituée et la déclare ouverte. *Note du secrétariat: Mme Géraldine Doriot et M. Cédric Berberat feront leur arrivée à 19h17.*

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront selon nos dispositions règlementaires. Il demande aux personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet de s'annoncer. Personne ne se manifeste.

Conformément à l'article 7 alinéa 4 du Règlement du Conseil général, le Président donne connaissance des lettres ou requêtes adressées au Conseil général. Il mentionne la copie du courrier du bureau kwsa de Malleray adressé au Conseil communal relatif à la demande d'offres d'honoraires des collèges. Cette copie sera envoyée aux membres du Conseil général par le secrétariat. Par ailleurs, la Commission Bien Vivre à Valbirse a soumis deux propositions, la première concernant la Place du village, qui doit encore subir quelques adaptations, la deuxième concernant le Marché de Valbirse. Elles seront mises à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Les documents parviendront aux membres du législatif en temps voulu.

Le Président informe avoir reçu deux questions écrites, qui seront transmises au Conseil communal qui devra y répondre dans un délai de quatre mois, et différentes questions orales qui seront posées ce soir. Constatant que personne ne souhaite encore déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale, le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes doivent se faire de manière claire au moyen de la carte personnelle. A la demande de cinq membres, le vote peut se faire à bulletin secret. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le Bureau du Conseil général dans sa séance du 28 septembre 2020. Il fait état de 14 points. Le Président demande si des modifications de l'ordre du jour sont demandées.

### **Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 24 août
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Abroger le règlement du conseil des parents
5. Abroger le règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts
6. Approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour
7. Approuver la modification du règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal
8. Prendre connaissance du décompte final Secta II
9. Réponse du Conseil général à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

**M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire,** informe qu'il n'y aura pas de rapport de la Commission scolaire. Toutes les informations ont été données lors du dernier Conseil général.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** indique que le point 11 sera dès lors supprimé. Il met au vote l'ordre du jour tel que présenté, sans le point 11.

**DECISION:** L'ordre du jour tel que publié mais sans le point 11 est approuvé à l'unanimité.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** propose qu'en l'absence de M. Fabien Germiquet, scrutateur, M. Steve Morand, deuxième vice-président, fonctionne comme scrutateur ce soir. Il demande s'il y a des oppositions. Tel n'est pas le cas.

## 2. Adoption du procès-verbal du 24 août

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** demande si des modifications du procès-verbal sont demandées. Tel n'est pas le cas. Il passe au vote.

**DECISION:** Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** demande si l'un ou plusieurs membres souhaitent lire une déclaration. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 4. Abroger le règlement du conseil des parents

### 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique qu'il s'agit d'abroger un règlement qui n'est plus utilisé. Il rappelle que ce conseil des parents avait, à l'époque, fonctionné sur la commune de Bévillard et qu'avec la création de Valbirse celui-ci n'a plus jamais été mis en place. Ce conseil avait été initié par M. Marc Utermann notamment.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Marc Utermann, PLR et sympathisants,** fait cette déclaration: Il y a près de 20 ans un groupe de parents dont je faisais partie lançait un conseil des parents à Bévillard. Soutenue par les autorités communales de l'époque et par l'école, cette commission des parents a commencé

en 2003 et a été considérée comme un partenaire de l'école ; de nombreuses activités ont par la suite été mises sur pied, certaines ont rencontré un franc succès. Les autorités nous avaient même accordé un siège à la commission d'école avec voix délibérative aux parents. Ayant présidé durant plusieurs années ce conseil des parents, j'ai toujours cru en ce pont que nous avons pu créer entre les parents et l'école. Pendant des années nous avons été des partenaires et on s'est découvert, on s'est fait confiance et on s'est apprécié mutuellement.

Au fil des années cependant, les parents ont changé, sont devenus plus revendicatifs, le partenariat s'est petit à petit effrité, le pont s'est transformé en fossé. Je me suis laissé dire qu'ensuite le conseil des parents, tel qu'imaginé par les premiers initiants, avait peu à peu perdu sa raison d'être.

A la fusion de Valbirse, par des annonces diverses, les parents ont été invités à redémarrer un conseil des parents pour la nouvelle commune, mais force est de constater qu'à ce jour personne n'a tourné la manivelle pour faire redémarrer le moteur, et c'est bien dommage. Ce soir, je soutiens bien entendu la volonté du Conseil communal d'abroger ce règlement, en soulignant que les parents de Valbirse peuvent en tout temps s'associer pour créer une nouvelle entité, tel qu'un conseil des parents ou une association de parents, s'ils le souhaitent, la balle est dans leur camp !

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Marc Utermann. Il demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt les délibérations et passe au vote.

**DECISION: L'abrogation du règlement du conseil des parents est acceptée par 22 voix et une abstention.**

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, prend note de l'arrivée de Mme Géraldine Doriot et de M. Cédric Berberat. Il y a désormais 25 conseillers généraux présents.

## 5. Abroger le règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts

### 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique qu'il s'agit là aussi d'abroger un règlement qui n'a plus cours. Il a fonctionné durant plusieurs années à Bévillard. Il était attractif pour les gens qui n'avaient pas forcément les fonds propres pour financer l'acquisition d'un bien dans une période où les taux d'intérêts étaient très élevés. Depuis plusieurs années plus aucun prêt n'est activé au bilan.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. Il clôt les délibérations et passe au vote.

**DECISION: L'abrogation du règlement concernant les prêts hypothécaires sans intérêts est acceptée à l'unanimité.**

## 6. Approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour

## 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, explique que la taxe de séjour est une taxe communale facultative. Si une commune perçoit la taxe, il faut alors un règlement. Le Maire donne lecture de l'article 263 de la loi cantonale sur les impôts, qui concerne la taxe de séjour. Il précise aussi que les résidents hebdomadaires sont, pour le canton, des personnes qui ont leur domicile dans une autre commune et qui séjournent en semaine dans la commune pour des raisons professionnelles ou à des fins de formation. Ces personnes sont déclarées à la commune, elles s'engagent à rentrer à leur domicile chaque fin de semaine. Les résidents de courte durée sont des personnes étrangères qui exercent une activité lucrative annoncée et autorisées durant une période limitée et séjournant dans la commune au regard du droit fiscal.

Le Maire relève que le règlement prévoit deux systèmes de taxation, soit selon les nuitées (pour les hébergeurs, comme les hôtels) soit selon un forfait (pour ceux qui auraient un logement sur Valbirse mais qui habitent ailleurs) calculé selon les mètres carrés. Le Maire indique que la perception de la taxe est basée sur la confiance, qu'il est impossible de procéder à un contrôle permanent. Mais des questionnaires sont envoyés aux hébergeurs, respectivement aux personnes qui n'habitent pas ici mais qui sont propriétaires, après quoi la taxe leur est envoyée.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC**, demande ce qu'il en est pour les Airbnb. Sont-ils soumis à cette loi?

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, explique que les séjours Airbnb sont des hébergeurs et sont tenus de payer une taxe. Mais il concède que des personnes peuvent passer entre les gouttes.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande s'il y a d'autres interventions.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants**, pose une question au sujet de l'article 5. Il dit ne pas comprendre pourquoi les gens du voyage sont aussi exonérés. Une famille venant à Valbirse avec une caravane durant deux jours pour visiter la Tour du Moron devrait payer mais une personne issue des gens du voyage venant avec une caravane ne devrait, elle, pas payer. Y a-t-il une raison à cette différence?

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique que notre règlement se base sur le règlement-type du canton.

**M. André Rothenbühler, conseiller communal**, précise que les gens du voyage ne sont pas considérés comme des touristes car c'est leur mode de vie et leurs caravanes sont leurs habitations fixes. Donc ils paient des nuitées nulle part en Suisse.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. André Rothenbühler. Il demande à M. Pascal Flotron s'il souhaite formuler une proposition.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants**, répond par la négative, qu'il s'agissait uniquement d'une question de compréhension.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** demande s'il y a d'autres interventions.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants,** demande si l'on connaît le montant des taxes perçues par la commune ces dernières années.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** ne connaît pas le montant de tête. Il dit que la perception de la taxe ne se déployait pas partout, raison pour laquelle ce vide est comblé aujourd'hui. Il y avait à l'époque un règlement à Malleray et à Pontenet mais pas à Bévillard.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations et passe au vote.

**DECISION:** Le nouveau règlement concernant la taxe de séjour est approuvé à l'unanimité.

## 7. Approuver la modification du règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal

### 01.0012 Règlements communaux originaux

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** donne la parole à Mme Nadine Graber, conseillère communale.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale,** lit le rapport du Conseil communal.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie Mme Nadine Graber et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire,** fait cette déclaration: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de ce règlement et plus précisément de l'article 2, chiffre 1. En tant que président de la commission scolaire, je suis très heureux que les rédacteurs aient mentionné que les « bâtiments sont utilisés en priorité pour les besoins communaux et scolaires ». Cette priorité me semble très importante et c'est agréable de voir qu'elle est soulignée de manière claire dans ce règlement. L'école a besoin de pouvoir disposer prioritairement des locaux communaux, pas uniquement des salles de gymnastique. Je vous remercie d'y avoir pensé.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Marc Utermann et demande s'il y a d'autres interventions.

**M. Cédric Berberat, Liste libre,** indique que l'article 7 mentionne les utilisateurs pour qui la location est gratuite. Il demande si l'Ecole secondaire est considérée dans cet article et ce que signifie la formation d'enfants et d'adultes.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Cédric Berberat et donne la parole à Mme Nadine Graber.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale,** explique que l'Ecole secondaire est un syndicat de communes et, du fait, ne rentre pas en ligne de compte dans cet article 7 et la liste des utilisateurs pour qui la location est gratuite. En ce qui concerne la formation d'enfants et d'adultes, elle cite par exemple l'Université populaire lorsqu'elle met sur pied des cours pour

remplir les déclaration d'impôts ou la Caisse de pensions pour informer les bénéficiaires sur les prestations complémentaires, ou encore une association professionnelle qui organise un séminaire pour le personnel communal.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie Mme Nadine Graber et demande à M. Cédric Berberat si les réponses le satisfont. Tel est le cas. Le Président demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations et passe au vote.

**DECISION:** La modification du règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal est approuvée à l'unanimité.

## 8. Prendre connaissance du décompte final Secta II

### 08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, donne la parole à M. Ismaël Mohni, conseiller communal.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, rappelle que les dernières écritures ont eu lieu en 2017 et qu'il y a eu un petit oubli ensuite, raison pour laquelle le décompte final n'est présenté que maintenant. Les travaux se sont bien passés. Sur le crédit de fr. 1'800'000 un montant de fr. 1'727'191.40 a été utilisé. Il se tient à disposition pour toute question.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Ismaël Mohni. Il demande s'il y a des questions pour ce décompte final dont le montant est pour une fois inférieur au crédit voté. Il ne constate que tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

## 9. Réponse du Conseil général à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse »

### 01.0261 Initiatives, référendums, légalisation de signatures

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, rappelle que les conseillers généraux avaient reçu la réponse du Conseil communal pour la séance du 24 août 2020. Il indique que la proposition de réponse qui sera faite par le rapporteur du Bureau du Conseil général, M. Stéphane Chapatte, se base sur ce rapport.

**M. Stéphane Chapatte, membre du Bureau du Conseil général**, lit la proposition de réponse du Bureau:

#### Réponse du Conseil général à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse »

##### 1. Introduction

Le 22 janvier 2020, Monsieur Serge Monnerat, auteur du lancement de la pétition, a envoyé par email aux membres du CG la pétition susmentionnée. La pétition est mentionnée dans le règlement d'organisation de Valbirse et fait l'objet des articles 42 à 48. L'avant-dernier mérite d'être rappelé:

Article 47

1 L'organe compétent est tenu d'examiner la pétition et d'y répondre dans un délai d'un an, soit

- en y donnant suite, en tout ou partie ;
- en la déclarant irrecevable.

2 La réponse de l'autorité est définitive.

## 2. Analyse

Autorité compétente pour examiner la pétition

L'auteur de la pétition ne précise rien sur cette question. Il signale qu'elle sera adressée au Conseil communal, au Conseil général, au Canton et à la Bourgeoisie. Lors de la séance du 24 août 2020, le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, a accepté que la responsabilité de la réponse à cette pétition incombe au Conseil général, pour les raisons suivantes :

1. Dans la procédure du plan d'affectation « Pierre de la Paix », il appartient au Conseil communal de veiller à ce que ce plan soit établi dans le respect des procédures et des bases légales. L'approbation ou non du plan d'affectation est de la compétence du Conseil général.

2. La pétition demande « de signer contre la carrière, il faut que la pression soit maximale sur nos élus ». Dès lors, les élus dont il est fait mention sont les membres du Conseil général, qui accepteront ou refuseront le plan d'affectation.

## 3. Appréciation de la pétition par le Conseil général

On nous informe que la récolte de signatures s'est déroulée de mai à août 2019 et que 188 signatures d'habitants de Valbirse ont été récoltées online et 284 manuscrites. Le total étant de 472. Le Conseil général, s'appuyant sur le règlement communal, n'a pas vérifié les signatures.

La validité légale du plan d'affectation est en cours d'examen par les services cantonaux compétents et sera transmise au Conseil communal en temps voulu. Il lui incombera ensuite, le cas échéant, de modifier le projet pour que sa validité légale soit incontestable. Ce plan fera ensuite l'objet d'un dépôt public où toutes les oppositions devront être traitées.

Le Conseil général tient encore à rappeler que sur différentes questions évoquées par cette pétition - concernant le trafic, la sécurité et le bruit -, le Conseil communal a produit un rapport pour une amélioration de la situation, indépendamment de la réalisation ou non d'une carrière. Le Conseil général a été informé du contenu de ce rapport lors de sa séance du 27 janvier 2020.

## Conclusion

Le Conseil général :

- Remet aux signataires de la pétition le rapport final du GROUPE DE TRAVAIL ROUTE DE MORON
- Laisse se poursuivre la procédure du plan d'affectation « Pierre de la Paix » et se prononcera sur cet objet lors de la mise à l'ordre du jour par le Conseil communal.

## Réponse

- Pour les raisons qui précèdent et s'appuyant sur la décision du Conseil communal, le Bureau du Conseil général vous recommande de déclarer cette pétition irrecevable.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Stéphane Chapatte. Il précise que, selon l'article 33 de la Constitution fédérale, tout un chacun peut lancer une pétition. Celle-ci n'a pas de valeur juridique en soi. L'autorité à laquelle la pétition est adressée doit en prendre acte mais pas d'y



répondre. Cela dit, en règle générale, les autorités traitent les pétitions et y répondent. En l'occurrence, notre règlement communal prévoit qu'une réponse doit être donnée dans un délai d'un an.

Le Président demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président clôt les délibérations et passe au vote.

**DECISION:** La proposition de réponse du Bureau du Conseil général à la pétition "Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse", à savoir la déclarer irrecevable, est acceptée par 23 voix contre 1 et une abstention.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** indique que la réponse ainsi que le rapport du groupe de travail Route de Moron seront transmis aux pétitionnaires par le secrétariat.

## 10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** donne la parole à M. Laurent Blanchard, membre de la Commission de gestion et de surveillance.

**M. Laurent Blanchard, membre de la Commission de gestion et de surveillance,** fait cette déclaration au nom de la Commission de gestion et de surveillance: Cette dernière regrette ne pas avoir reçu le projet du budget plus tôt, en effet nous aurions de l'intérêt d'en connaître les grandes lignes. A l'avenir, nous demandons au Conseil communal de nous le transmettre dès qu'il est réalisé.

La CGS informe que deux crédits de rénovations ont été votés lors du Conseil général du mois de juin 2018. Un pour le hangar des pompiers et l'autre pour la salle communale de Malleray. Le premier, deux ans et demi plus tard, n'a toujours pas été réalisé, et le deuxième toujours pas terminé. Nous rendons attentif le Conseil communal qu'il serait souhaitable à l'avenir de ne pas prendre trop de retard dans les investissements.

Nous aimerions aussi que le Conseil général ait plus d'informations sur l'avancement des projets et des travaux qui sont en cours, par exemple pour l'installation des containers pour l'EJC, qui auraient dû être installés au mois d'avril de cette année, mais apparemment il y a du retard et nous n'avons aucune idée pour quelle raison.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt les délibérations.

## 11. Rapport de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes

Ce point a été radié de l'ordre du jour en début de séance.

## 12. Informations du conseil communal

## 01.0400 Conseil communal

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, donne la parole à M. Yann Minder, conseiller communal, pour une information relative au télési.

**M. Yann Minder, conseiller communal**, fait cette déclaration:

Il y a une ou deux décennies, vous auriez dû entendre maintenant que le Conseil communal se réjouissait de vous annoncer l'ouverture du télési pour la prochaine saison hivernale, qu'il est prêt à accueillir les nombreux skieurs, que notre Blulette est prête à servir les pains au chocolat et les thés dans la buvette, que les joutes scolaires se dérouleront comme à l'accoutumée en février avec, au programme, slalom, décente, saut, ski de fond, combiné alpin et combiné nordique et sans oublier le Miss au chronométrage.

Malheureusement, les temps changent – et c'est peu de le dire - nous ne sommes pas en 2000 ou en 2010 mais 2020... notre télési a essayé de se battre contre le réchauffement climatique, contre les exigences de la Confédération et depuis peu contre ce satané COVID. Mais après de nombreuses années de bons et loyaux services, de milliers de remontées de skieurs, après de nombreuses années de bénévolat, notre cher ami le télési n'a d'autre choix que de rendre les armes.

En effet, le Conseil communal a décidé pour la saison à venir ainsi que pour les suivantes de ne pas exploiter le télési et a dû se résoudre à programmer son démantèlement dès l'année prochaine.

Comme déjà expliqué à cette tribune, les frais d'exploitation annuels ainsi que les investissements obligatoires à entreprendre dès la saison 2021/2022 (changement de la motrice – fr. 120'000) ne nous laissent aucune autre possibilité. Pour rappel, sur les dix dernières années, le télési a rapporté fr. 46'814 à la Commune. Durant la même période, les frais d'exploitation se montent, eux, à fr. 209'695.

Le Conseil communal est bien entendu ouvert à toute proposition de reprise par des tiers, mais les faits sont là. Des solutions alternatives ont été étudiées par le Conseil communal sans donner satisfaction.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Yann Minder. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire, pour une information au sujet de l'audit relatif à la dotation en personnel de l'administration.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique que le Conseil communal a donné un mandat à un auditeur externe pour expertiser les places de travail au sein de la Commune. Depuis la fusion, du personnel avait été repris des trois anciennes communes et il était nécessaire à un moment donné de savoir où l'on situe.

Le Maire donne des explications en s'appuyant sur un tableau récapitulatif affiché à l'écran. En résumé, le Maire indique qu'il manque 1,86 équivalent plein temps (EPT), dont 1,01 EPT à l'administration, 0,53 EPT dans les Services techniques et 0,32 EPT pour les fontainiers. Ceci est la réalité de l'audit: il y a une dotation en personnel insuffisante pour une commune de 4'000 habitants. Il suffit de regarder ce qui se passe dans les plus grandes communes de la région, comme Saint-Imier ou Tramelan. Il y a moins de personnel à Valbirse.

Le budget 2021, qui vous sera présenté en novembre, tiendra compte en partie de ce manque. Nous n'arriverons pas à tout compenser. Nous devons discuter avec l'administration et le personnel pour temporiser, pour dire qu'on va faire le maximum mais qu'il y a des questions de restrictions budgétaires.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie Jacques-Henri Jufer. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président repasse la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire, au sujet de la ligne à haute tension.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, informe qu'en octobre 2017 le Conseil communal avait recouru contre le projet d'augmentation de la tension sur la ligne Bassecourt-Mühleberg afin d'essayer de limiter au maximum les nuisances pour les riverains. Selon le Tribunal administratif fédéral, l'augmentation des voltages induit effectivement une augmentation de l'intensité du champ électrique et du bruit produits par les lignes électriques. Toutefois, les mesures de construction envisagées permettent de respecter les valeurs limites prescrites par la législation.

Le Conseil communal avait proposé que la ligne soit quelque peu déplacée. Cela aurait eu un coût mais cela aurait été supportable pour Swissgrid, à notre avis. Nous n'avons pas été entendus, les personnes qui habitent sous la ligne non plus. Notre opposition a été rejetée et les chances de succès d'un recours au Tribunal fédéral semblent presque nulles. Comme avec la Commune de Seedorf nous sommes les seules directement touchées, nous aurions beaucoup de peine à trouver un soutien politique. Le projet de Swissgrid s'inscrivant dans le cadre de la fermeture de la centrale de Mühleberg, il est normal pour la grande majorité des politiciens que la ligne à haute tension soit adaptée. Et comme l'actionnaire majoritaire des BKW est le canton, il n'est pas pensable d'avoir un soutien du canton pour défendre notre cause.

Nous avons donc décidé, à contrecœur, de renoncer à saisir le Tribunal fédéral. Tout projet peut comprendre des dommages collatéraux. Dans le cas présent, nous sommes les dommages collatéraux. L'aspect humain a été totalement occulté par les autorités fédérales, nous ne pouvons que le regretter.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. André Rothenbühler, conseiller communal, pour des informations au sujet du Plan d'aménagement local et du Plan d'affectation Pierre de la Paix.

**M. André Rothenbühler, conseiller communal**, indique avoir informé le Conseil général, le 24 août, des phases de dépôt public de ces plans de quartiers. Pour le Plan d'aménagement local, le dépôt public a eu lieu comme prévu du 7 septembre au 9 octobre. Il y a eu 18 oppositions. Celles-ci seront traitées en séance de conciliation les 28 et 29 octobre.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. André Rothenbühler. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président redonne la parole à M. André Rothenbühler, conseiller communal.

**M. André Rothenbühler, conseiller communal**, indique que s'agissant du Plan d'affectation Pierre de la Paix, le dépôt public était prévu du 12 octobre au 11 novembre, car l'OACOT avait annoncé que la remise de l'examen préalable interviendrait à mi-septembre. Pas de chance, une fois de plus l'OACOT n'a pas pu tenir les délais et nous a informés que son examen préalable interviendra à la mi-décembre. Il n'y a donc pas possibilité de dépôt public pour l'instant. Celui-ci interviendra l'an prochain, probablement en février.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. André Rothenbühler. Il demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. Ismaël Mohni, conseiller communal, pour une autre information.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, informe au sujet de la zone 30km/h à Malleray. La Commune a reçu la validation de la zone 30km/h de Malleray nord suite aux dernières améliorations effectuées à la rue du Seut. Désormais il est donc temps de s'attaquer à Malleray sud pour faire valider la zone 30km/h.

Concernant la sécurité sur la route de Moron, nous avons jusqu'à présent réalisé 4 propositions sur les 17 qui vous avaient été soumises. J'espère que d'ici à la fin de l'année nous serons à 13. Enfin, s'agissant des pavillons de l'EJC, nous avons reçu le permis de construire le 13 octobre. Selon le fournisseur nous ne pourrions pas être livrés avant la fin de l'année. Si tout se passe bien, tout sera en fonction au début de l'année 2021.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Ismaël Mohni. Il demande s'il y a des questions.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, dit se réjouir de la validation de la zone 30km/h à Malleray nord. Car nous recevons beaucoup de plaintes de citoyens comme quoi cela roule trop vite, mais sans la validation nous ne pouvons pas mandater la police cantonale pour la pose d'un radar. Désormais, la Commune pourra le faire, et elle le fera après avoir informé la population de cette validation.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et enjoint le Conseil communal à faire une information dans la Feuille officielle à ce sujet. Le Président demande s'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

## 13. Informations du Président du Conseil général

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, informe avoir reçu deux questions écrites. Conformément au règlement d'organisation, celles-ci sont lues et seront transmises au Conseil communal qui devra y répondre par écrit dans un délai de quatre mois.

Le Président lit la question écrite "Promouvoir la récolte de l'eau pluviale" déposée par M. Marc Utermann au nom du groupe PLR et sympathisants. Il lit ensuite la question écrite "Le nouveau règlement communal de construction est-il applicable?" déposée par M. Jacques Schnyder au nom du groupe PLR et sympathisants. Ces deux questions écrites seront envoyées aux membres du Conseil général par le secrétariat et seront aussi publiées sur le site internet de la commune.

## 14. Questions orales

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, rappelle les dispositions réglementaires pour les questions orales. Il donne la parole à M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, au sujet de la signalisation sur l'A16.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, fait cette déclaration:

Lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2019, nous avons posé la question de la signalisation sur l'autoroute dans la Vallée de Tavannes. Comme vous tous, nous avons constaté que notre commune de Valbirse ne figurait ni sur les panneaux indiquant la sortie de Lovresse, ni sur les panneaux indiquant la sortie de Court. Valbirse est la commune la plus peuplée

de la Vallée de Tavannes. Elle compte de nombreuses entreprises industrielles, artisans et commerces visités régulièrement par des clients et fournisseurs suisses et étrangers. Malgré cela, elle n'est mentionnée sur aucun panneau et nombreux sont les visiteurs qui loupent purement et simplement les sorties d'autoroute.

Nous sommes conscients que la signalisation découle de normes. Cela ne signifie pas que ces normes soient pertinentes. Nous souhaitons dès lors savoir si le Conseil communal a entrepris des démarches et, si oui, lesquelles ?

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Nicolas Curty et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** remercie M. Nicolas Curty de lui avoir transmis les questions à l'avance, ce qui lui a permis de préparer les réponses. Non, nous n'avons rien entrepris depuis, c'est un dossier en suspens dans les affaires du Conseil communal. Nous y avons pensé, nous pourrions écrire de belles lettres de revendications au canton ou à la Confédération, mais je pense que les réponses seraient toujours négatives car nous demandons une dérogation à une prescription inscrite dans la loi. Les offices appliquent la loi. Nous sommes obligés d'utiliser un autre moyen, de chercher un appui politique.

Je dois personnellement discuter avec M. Cédric Némitz, conseiller municipal à Bienne, pour savoir s'il peut me donner des "tuyaux". Je rappelle qu'il s'est battu lui aussi contre la législation pour que les panneaux de signalisation autoroutiers de la région biennoise soient dans les deux langues. Cela a été fait. J'espère que nous pourrons faire inscrire le nom de notre commune sur les panneaux autoroutiers. Je partage totalement l'avis de M. Nicolas Curty. Nous y travaillons.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** remercie M. Jacques-Henri Jufer, Maire, et demande à M. Nicolas Curty s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants,** se déclare satisfait.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président,** redonne la parole à M. Nicolas Curty pour trois autres questions au sujet de l'informatique, de la piscine et du bâtiment des pompiers.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants,** fait cette déclaration:

#### Informatique

Lors de la séance du Conseil général du 17 septembre 2018, une dépense périodique de fr. 136'000 a été approuvée pour l'hébergement et la maintenance des infrastructures informatiques. Cette dépense périodique faisait suite aux recommandations d'une commission spéciale instituée sauf erreur en 2017. Nous souhaitons savoir où en sont les travaux de mise à niveau du réseau. Sont-ils terminés ? Quels sont les avantages de la nouvelle situation par rapport à l'ancienne ? Quels sont les inconvénients ? Est-ce que le Conseil communal et les usagers sont satisfaits du projet ? Si non, pourquoi ?

#### Piscine

En 2011, les communes de Malleray et Bévillard ont créé une commission spéciale dans le but d'étudier et de proposer des solutions permettant de pérenniser sur le long terme le financement de la piscine couverte de l'Orval. Pour la petite histoire, j'en suis le président (car elle existe formellement toujours) et Jacques-Henri Jufer en était membre. Neuf ans plus tard, où en est-on ? La commission a fourni un important travail d'analyse, a visité les lieux, a fait un sondage sur plusieurs jours à la piscine et a notamment demandé à ce que les tarifs soient augmentés de fr. 1, ce qui permettait d'améliorer les recettes de fr. 50'000 par année.

Au niveau du financement à long terme, la solution proposée et présentée aux communes de l'Orval consistait à augmenter leur participation financière annuelle (et donc à réduire celle de Valbirse), à créer une société anonyme dont lesdites communes seraient les copropriétaires et,

surtout, à disposer d'un budget d'investissement de fr. 150'000 par année, incontournable pour un tel objet.

Or, aujourd'hui, que constate-t-on ? Des installations désuètes (exemples visibles : protections entre les douches bientôt transparentes, robinet pour désinfectant pratiquement hors service, terrasse magnifiquement située mais aménagée de manière discutable). Ces choses-là ne sont que la partie visible: il y a tout le reste et notamment les installations techniques dont il est de notoriété publique qu'elles ont, elles aussi, besoin d'entretien. Nous avons l'impression qu'il est minuit moins cinq pour notre piscine. Nous souhaitons que le Conseil communal nous explique quel est le plan et comment nous allons procéder pour donner à ce lieu exceptionnel l'entretien qu'il mérite ?

#### Rénovation du hangar des pompiers

Le Conseil général a visité ce local en juin 2018. En 2018 également, il a voté le crédit pour sa rénovation. Aujourd'hui, le bâtiment n'est toujours pas rénové. On nous a dit que c'est dû à l'architecte, à la Préfecture, etc. Nous aimerions savoir quel est le plan ?

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Nicolas Curty et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, répond au sujet de l'informatique:

Pour répondre, j'ai demandé l'avis du personnel communal. Voici les constatations faites. Les travaux sont terminés depuis l'automne passé pour tous les services « administratifs ». Nous avons également intégré le chef-cantonnier, le garde-bains chef et le fontainier. L'ensemble des serveurs et postes de travail sont virtualisés et hébergés. Notre armoire informatique ne contient plus qu'une unité de sauvegarde, le switch fibre ainsi qu'une batterie de secours en cas de coupure de courant.

La virtualisation présente un gros avantage à savoir l'accessibilité du poste de travail de chacun à distance. Cette solution a été particulièrement intéressante durant le confinement et la période de télétravail. Le temps consacré à la gestion de l'informatique a un peu diminué après la première année.

La solution comporte aussi quelques inconvénients comme la gestion des périphériques USB qui est très aléatoire ; certains ne sont pas reconnus dans les VDI et obligent à conserver des solutions mixtes sur certains postes de travail. Le système comporte une certaine rigidité puisque tous les postes sont basés sur une « gold image » qui est identique pour tous. Pour installer un programme jugé utile, il faut qu'il soit jugé utile pour tous par le fournisseur. Bien que les coupures de l'accès internet soient rares, nous sommes totalement paralysés lorsque cela se produit. Plus aucun accès aux documents/informations et plus de téléphones.

Même si la phase de mise en œuvre a causé quelques difficultés, les utilisateurs sont satisfaits. Nous, membres de l'exécutif, sommes aussi satisfaits même si nous avons été très peu impactés par ce changement puisque nous utilisons seulement la plateforme Alfresco.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande à M. Nicolas Curty s'il est satisfait de la réponse.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, repasse la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, répond au sujet de la piscine:

Comme l'a souligné M. Nicolas Curty, ce projet date de 2011. La commission spéciale est toujours sur pied même si elle n'a plus fonctionné ces derniers temps.

Les exécutifs de toutes les communes qui participent déjà au déficit de la piscine, à raison de fr. 24 par habitant et par an, ont accepté le principe de la création de la société anonyme. Il est prévu que Valbirse cède la piscine pour fr. 1 à cette nouvelle société anonyme qui sera dotée d'un capital-actions de fr. 500'000.

La prochaine étape: les assemblées communales doivent avaliser l'achat d'actions ainsi que la dépense périodique qui permettra de prendre en charge le déficit de la piscine. En principe, ces décisions se prendront lors des assemblées communales de cet automne. Ensuite, si toutes les communes acceptent le projet, le Conseil général de Valbirse devra accepter la cession de la piscine à cette nouvelle société anonyme ainsi que la nouvelle dépense périodique.

Si tout se passe comme prévu, la nouvelle société anonyme verra le jour en avril 2021. Il sera alors minuit moins deux et le conseil d'administration de cette nouvelle société anonyme pourra établir un plan financier qui tienne compte des investissements à entreprendre pour pérenniser cette piscine. Ce conseil d'administration pourra s'appuyer sur l'étude relative à l'analyse des installations techniques réalisée actuellement par un ingénieur spécialisé. Quant à la commission spéciale mise sur pied en 2011, elle pourra être dissoute par le Conseil communal et ses membres dûment remerciés pour le travail accompli.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande à M. Nicolas Curty s'il est satisfait de la réponse.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, se dit aussi heureux d'entendre que ce dossier avance. Il repasse la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, informe au sujet du hangar des pompiers:

Avec l'accord de la responsable du dicastère je répondrai à la question. Le 1<sup>er</sup> octobre, Mme Nadine Graber, M. Manuel Hennet et moi-même avons eu un entretien avec l'architecte du bureau Olivier Heimann. Nous avons manifesté notre mécontentement sur l'état d'avancement du projet. Cela ne nous satisfait pas non plus.

Des changements de normes de protection incendie nous ont obligés à transformer le projet et à redéposer une modification du permis de construire auprès de la Préfecture. Nous sommes contraints de revoir nos équipements liés à la protection incendie avec une installation de détection et une sortie de secours. En outre, la pompe à chaleur ne fonctionne plus et doit être remplacée rapidement. Enfin, un abri provisoire pour les véhicules des pompiers doit être organisé durant le chantier.

Cette modification de projet aura une incidence financière. Peut-être serons-nous obligés de revenir devant vous si cela dépasse le cadre des compétences financières du Conseil communal. Personnellement je déplore que le dossier prenne autant de temps et j'ai ainsi exigé que ces rénovations soient terminées à fin septembre 2021. Il faut mettre la pression dans ce dossier.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande à M. Nicolas Curty s'il est satisfait de la réponse.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jean-Paul Mercerat, Président**, clôt ce point. Il remercie les élus de leur participation. Il rappelle que la dernière séance de l'année aura lieu le lundi 23 novembre. Le Président tient encore à remercier la société des Armes réunies pour l'organisation du tir du Conseil communal et du Conseil général, quand bien même la participation des autorités n'a pas été très élevée.

Le Président clôt la séance à 20h23.

*Séance levée à 20h23*

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :                      Le Secrétaire :                      Le Secrétaire PV :

Jean-Paul Mercerat      Thierry Lenweiler      Michael Bassin